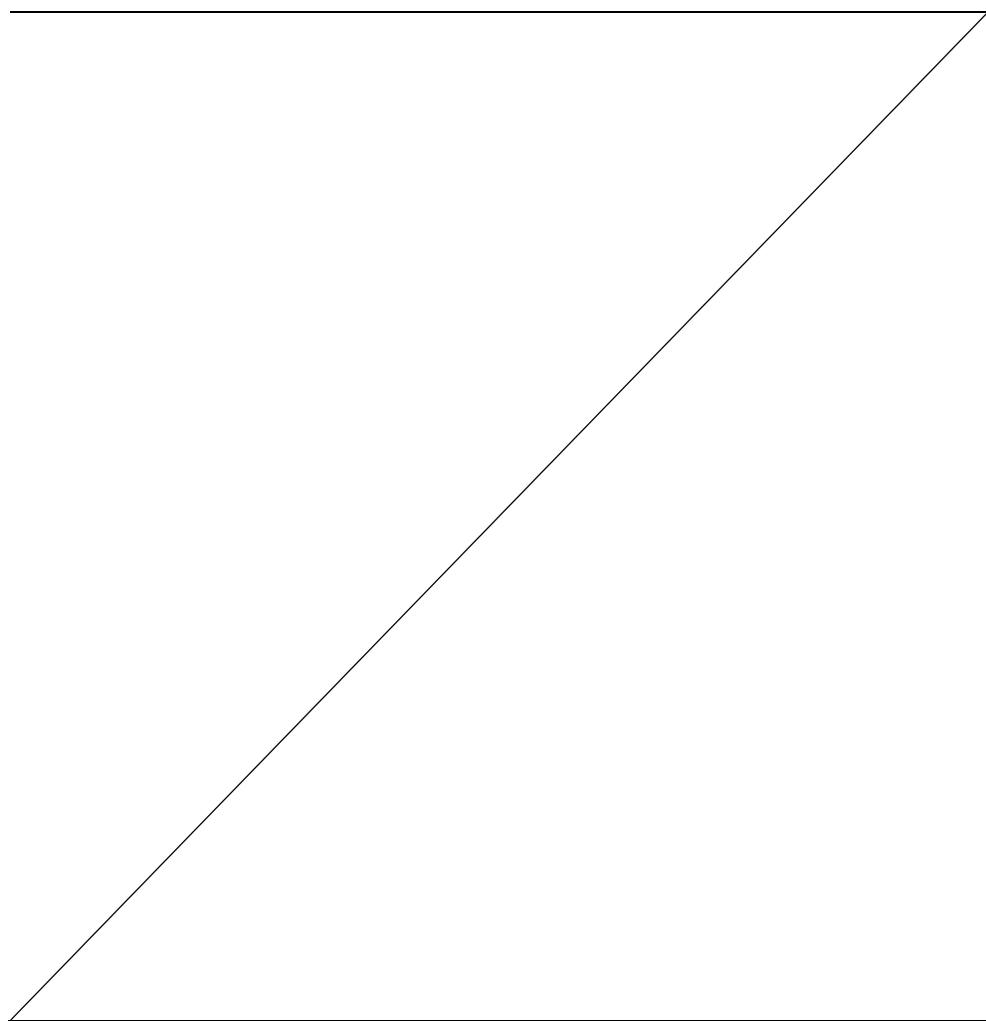


SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	1642
1.1. MOMENT DE RÉFLEXION	1642
1.2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE	1642
1.3. PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL	1642
2. ORDRE DU JOUR	1642
2017 05 070 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ^{ER} MAI 2017	1642
3. PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	1643
2017 05 071 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017	1643
4. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	1643
4.1. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE	1643
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1643
6. RAPPORT	1644
6.1. RAPPORT DU MAIRE	1644
2017 05 072 6.1.1. AFFICHEUR DE VITESSE	1644
6.2. RAPPORT DES COMITÉS	1644
6.3. RAPPORT DU D.G.	1644
7. ADMINISTRATION	1644
2017 05 073 7.1. CONGRÈS ADMQ À QUÉBEC – INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (14,15 ET 16 JUIN)	1644
2017 05 074 7.2. DEMANDE DE L'ÉCOLE CONCERNANT LA SUBVENTION DE 1 500 \$	1644
2017 05 075 7.3. APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE POUR FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK	1645
2017 05 076 7.4. APPROBATION PAR RÉOLUTION / PROJET BOÎTE À LUNCH	1645
2017 05 077 7.5. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE	1646
2017 05 078 7.7. GOLF MRC DE COATICOOK – RECHERCHE CADEAU	1646
2017 05 079 7.8. EXTINCTEUR AU RESTAURANT DE TYPE K	1646
2017 05 080 7.9. CAMPAGNE ANNUELLE DE LA FONDATION DU CHUS	1647
8. URBANISME	1647
2017 05 081 8.1. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357- 14 AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULE MOTORISÉS TEMPORAIRES RELATIF AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357-17	1647
2017 05 082 8.2. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 354-14	1647
2017 05 083 8.3. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION HYDRO-QUÉBEC : DOSSIER 415497	1649
9. VOIRIE	1649
2017 05 084 9.1. LISTE DE PRIX DE SCALABRINI & FILS POUR L'ANNÉE 2017	1649
2017 05 085 9.2. TRAVAUX DE RECHARGEMENT AVANT L'ABAT-POUSSIÈRE 2017	1650

10.	HYGIÈNE DU MILIEU	1650
2017 05 086	10.1. PROGRAMME DE LA TAXE DU L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)	1650
2017 05 087	10.2. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – SERVICE TECHNIQUE PIQM ET TECQ PAR LES CONSULTANTS S.M.	1651
11.	SÉCURITÉ	1651
12.	LOISIRS ET CULTURE	1652
2017 05 088	12.1. SAE – SUBVENTION ACCORDÉE AUX INSCRIPTIONS DES RÉSIDENTS	1652
13.	CORRESPONDANCE	1652
2017 05 089	13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	1652
14.	TRÉSORERIE	1652
2017 05 090	14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL	1652
2017 05 091	14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1 ^{ER} MAI 2017	1653
14.3	RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 30 AVRIL 2017. (ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL)	1653
14.4.	DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2016	1653
2017 05 092	14.5. CONTRIBUTION AU FONDS DE SOUTIEN ESTRIE S.E.C. (ANCIENNEMENT SOUS L'APPELLATION DU FIER)	1654
15.	VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	1654
2017 05 093	15.1. SÉCURIJOUR	1654
2017 05 094	16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	1655



Une assemblée publique de consultation a eu lieu à 19 h à la salle du conseil municipal de Sainte-Edwidge-de-Clifton concernant le règlement 354-17 modifiant le règlement de zonage. 354-14. Aucune personne n'était présente pour cette assemblée de consultation.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 1er mai 2017, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau	Monsieur Yvon Desrosiers (arrivé à 19 h 15)
Monsieur Jacques Ménard	Monsieur Ronald Bergeron
Madame Nicole Pinsonneault	Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général, monsieur Réjean Fauteux

Il est ordonné par résolution comme suit

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

2017 05 070

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MAI 2017

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er mai 2017

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
 - 6.1.1. Panneau afficheur de vitesse
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Congrès ADMQ à Québec — Inscription du directeur général et secrétaire-trésorier (14,15 et 16 juin 2017)
- 7.2. Demande de l'école concernant la subvention de 1 500 \$
- 7.3. Approbation par résolution/Patinoire multifonctionnelle
- 7.4. Approbation par résolution/Projet Boîte à lunch
- 7.5. Achat d'un réfrigérateur au Centre communautaire
- 7.6. Projet déploiement de réseaux sans-fil (Wifi)
- 7.7. Golf de la MRC de Coaticook — Recherche cadeau
- 7.8. Extincteur au restaurant de type K
- 7.9. Campagne annuelle de la Fondation du CHUS

8. Urbanisme

- 8.1. Avis de motion modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 354-14 afin d'ajouter un certificat pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires relatif au règlement de permis et certificat numéro 357-17
- 8.2. Adoption du second projet de règlement 354-17 modifiant le règlement de zonage numéro 354-14
- 8.3. CPTAQ – Demande d'autorisation d'Hydro-Québec

9. Voirie municipale

- 9.1. Liste de prix de Scalabrini & Fils pour l'année 2017
- 9.2. Travaux de rechargement avant l'abat-poussière 2017

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
- 10.2. Offre de service professionnel — support technique

11. Sécurité

- 11.1. Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

- 12.1. SAE – Subvention accordée aux inscriptions des résidents

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'avril 2017
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 1^{er} mai 2017
- 14.3. Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 30 avril 2017. (Article 176.4 du Code municipal)
- 14.4. Dépôt du rapport financier 2016
- 14.5. Contribution au Fonds de Soutien Estrie S.E.C. (anciennement sous l'appellation FIER)

15. Varia et période de questions

- 15.1. Sécurijour

16. Levée de l'assemblée régulière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 1^{er} mai soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

2017 05 071

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session ordinaire

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

5. Présences et période de questions

Sont présents Monsieur Daniel Desrosiers et Monsieur Pierre Ménard. Monsieur Desrosiers mentionne un problème d'eau sur son terrain, une conduite traverse son terrain, un suivi sera fait.

6. Rapports

6.1. Rapport du maire

Monsieur le maire Bernard Marion, a participé à 10 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité, étant également dans la période de dégel, plusieurs tournées de chemin ont été faites.

2017 05 072

6.1.1. AFFICHEUR DE VITESSE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le panneau afficheur de vitesse doit être retourné chez Méga-Tech,

QUE la compagnie Méga-Tech nous envoie un panneau neuf afin de résoudre les problèmes que la municipalité a avec celui en fonction présentement,

QUE le représentant M. Yves Panadis soit contacté afin de planifier une rencontre avec le conseil dans les trente jours suivant la date de l'assemblée du conseil, afin de répondre aux nombreuses questions concernant ledit panneau.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

6.2. Rapport des comités

Madame la conseillère Émilie Groleau a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 3 rencontres et/ou réunions
Madame la conseillère Nicole Pinsonneault a participé à 8 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 0 rencontre et/ou réunions
Monsieur le conseiller Ronald Bergeron a participé à 2 rencontres et/ou réunions
Monsieur le conseiller Gary Caldwell a participé à 3 rencontres et/ou réunions

6.3. Rapport du D.G.

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

7. Administration

2017 05 073

7.1. CONGRÈS ADMQ À QUÉBEC — INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE — TRÉSORIER (14,15 ET 16 JUIN)

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'inscrire monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité au Congrès de l'ADMQ 2017, au coût de 596,72 \$ incluant les taxes ainsi que les frais inhérents (déplacement, séjour, repas).

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 13 000 310

VOTE POUR : 5 CONTRE : 1 ADOPTÉ

2017 05 074

7.2. DEMANDE DE L'ÉCOLE CONCERNANT LA SUBVENTION DE 1 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'une subvention de 1 500 \$ concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque de l'école de Sainte-Edwidge ;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entrent la CSHC et la MUNICIPALITÉ au 30 juin 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

De remettre la somme de 1 500 \$ à l'école de Sainte-Edwidge concernant l'achat de nouveaux livres à la bibliothèque pour 2017

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 075

7.3. APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE POUR FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton dispose d'une somme de 51 116 \$ permettant de financer des projets structurants ayant lieu sur son territoire dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet a été soumis pour un total de 13 884 \$ dans l'enveloppe dans le cadre du Fonds de développement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a identifié dans sa Politique familiale et des aînés l'objectif suivant :

Améliorer et développer les infrastructures de loisir ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est penchée sur le projet d'une patinoire multifonctionnelle et qu'elle juge que celui-ci répond à ses orientations ainsi qu'à la définition de Projet structurant telle qu'inscrite dans la Politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'approuver le projet d'une patinoire multifonctionnelle pour le financement d'un montant de 13 884 \$ dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook pour l'informer de l'approbation des projets qui est requise dans le cheminement des demandes de financement ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 076

7.4. APPROBATION PAR RÉOLUTION/PROJET BOÎTE À LUNCH

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton dispose d'une somme de 2413 \$ permettant de financer des projets structurants ayant lieu sur son territoire dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le projet a été soumis pour un total de demande de 14 862 \$ dans l'enveloppe dans le cadre du Fonds de développement ;

CONSIDÉRANT que le C.A.B (Centre d'action bénévole) a été sollicité pour fournir des repas pour les enfants sans dîner

CONSIDÉRANT améliorer l'accessibilité des services de proximité et les infrastructures dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT le fait de soutenir le secteur communautaire dans le déploiement de ses services auprès de la population ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prioriser les projets soumis pour respecter les sommes disponibles dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'approuver le projet : Boîte à lunch pour le financement d'un montant 2413 \$ dans son enveloppe locale du Fonds de développement de la MRC de Coaticook ;

De transmettre la présente résolution à la MRC de Coaticook et au Centre d'action bénévole pour l'informer de l'approbation des projets qui est requise dans le cheminement des demandes de financement ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 077

7.5. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser l'achat d'un nouveau frigidaire au montant de 626,95 \$ plus les taxes, le transport 39.99 \$ plus taxes auprès du fournisseur Les Spécialistes de l'électroménager de Sherbrooke ;

D'autoriser la direction générale à procéder dans le présent dossier.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70 120 520.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.6 Projet de déploiement de réseaux sans-fil (Wifi)

Reporté au mois prochain

Monsieur le conseiller Jacques Ménard, étant visé par la résolution qui suit, celui-ci se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du règlement du code d'éthique et de déontologie des élus

2017 05 078

7.7. GOLF MRC DE COATICOOK — RECHERCHE CADEAU

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser un cadeau d'une valeur de + — 50 \$ à la prochaine édition du tournoi de golf de la MRC de Coaticook qui se déroulera le 7 juillet 2017 ;

Je, Réjean Fauteux directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19 000 447

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur Jacques Ménard revient à la table du conseil.

2017 05 079

7.8. EXTINCTEUR AU RESTAURANT DE TYPE K

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'entériner l'achat de l'extincteur de type K pour le restaurant au prix de 100 \$ plus les taxes, l'installation comprise auprès de Service d'entretien E.A. Enr.

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 70 150 521

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 080

7.9. CAMPAGNE ANNUELLE DE LA FONDATION DU CHUS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser le versement d'un don de 130 \$ dans le cadre de la campagne de financement du CHUS

Je, Réjean Fauteux directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 19 000 447

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

2017 05 081

8.1. AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357 — 14 AFIN D'AJOUTER UN CERTIFICAT POUR LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS TEMPORAIRES RELATIF AU RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357-17

Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier l'actuel règlement 357-14 sur les permis et certificats de la Municipalité.

Ce règlement prévoit l'ajout de demande de certificats pour les champs de courses de véhicules motorisés temporaires.

2017 05 082

8.2. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 354-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 354-14

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

Le second projet de règlement numéro 354-17
Modifiant le règlement de zonage 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés

Attendu que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 354-14 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés ;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 avril 2017 ;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 3 avril 2017 ;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 1er mai 2017 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le second projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 354-17 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « Ar », « Fr » et « Rur » et de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés ;

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par le retrait des mots « 1000 mètres de tout périmètre d'urbanisation et » à l'article 12.3 pour se lire comme suit :

« 12,3 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS

La construction de nouvelles résidences est prohibée dans un périmètre de 300 mètres de tout champ de courses de véhicule motorisé existant.

Lorsque permis à la grille des spécifications, l'implantation d'une nouvelle piste de course ou d'essai de véhicules motorisés doit être localisée à une distance minimale de 300 mètres d'une résidence. »

Article 4

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de l'article 18.6 suite à l'article 18.5.2 droit acquis des roulottes comme suit :

« 18,6 LES CHAMPS DE COURSES DE VÉHICULES MOTORISÉS OCCASIONNELS

Il est possible d'utiliser une partie de terrain afin d'aménager un champ de courses de véhicules motorisé de nature occasionnelle dans la zone Rur-4 :

- a) Aucune construction permanente ;
- b) Aucun revêtement de sol solide (asphalte ou béton) ;
- c) Les activités doivent être à au moins 75 m de toute résidence autre que celle du propriétaire du terrain. Toutefois, la distance d'une autre résidence peut être réduite avec l'autorisation écrite du propriétaire de celle-ci. »

Article 5

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF sont permis comme suit :

« L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type "A", "Ar", "F", "Fr", "Ru" et "Rur". »

Article 6

Le règlement de zonage est modifié à l'annexe 2 Grille des spécifications en ajoutant l'expression Épandage de MRF aux usages spécifiquement autorisés pour les zones « Ar », « Fr » et « Rur » tel que montré à l'annexe A du présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 083

8.3. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION HYDRO-QUÉBEC : DOSSIER 415497

CONSIDÉRANT que la demande a pour but de remplacer 11 km de câbles aériens sur la ligne CTK-232 sur les lots tel que décrit dans le tableau ci-joint ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal, notamment au règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT que la constitution de propriétés foncières est suffisante pour y pratiquer l'agriculture et qu'elles ne changeront pas sa vocation, et que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y seront respectées.

CONSIDÉRANT que la demande consiste à construire un chemin d'accès le temps du déplacement de la ligne CTK-232 ;

CONSIDÉRANT que la ligne est déjà existante et ne peut donc pas être relocalisée ;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'une autorisation de la CPTAQ sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles n'auront aucun effet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation d'Hydro-Québec à une fin autre que l'agriculture sur les lots décrit au tableau ci-joint, ayant au total une superficie de 22 664 hectares ;

QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie

2017 05 084

9.1. LISTE DE PRIX DE SCALABRINI & FILS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU que la firme Scalabrini & fils Inc. a déposé les taux à l'heure de chacun des équipements à louer durant l'année 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE retenir les services de Scalabrini & fils Inc. suivant la liste des taux à l'heure déposée, relative aux travaux d'entretien des chemins en gravier durant l'année 2017.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 085

9.2. TRAVAUX DE RECHARGEMENT AVANT L'ABAT-POUSSIÈRE 2017

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2017-04-057 et de la remplacer par la présente résolution ;

ATTENDU que le comité de voirie recommande les travaux de rechargement avant l'abat-poussière 2017 ;

ATTENDU que les travaux consistent à du rechargement, entretien des fossés, des ponceaux, la signalisation et tous les travaux connexes en voirie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser la dépense de 71 700 \$ plus les taxes en rechargement avant l'abat-poussière comme recommandé par le comité ;

D'autoriser sur le chemin Cordon une longueur de 1000 mètres, un montant de +/- 25 000 \$ avant les taxes ;

D'autoriser sur le chemin Tremblay une longueur de 600 mètres, un montant de +/- 14 700 \$ avant les taxes ;

D'autoriser sur le chemin Bessette et Sainte-Croix une longueur de 1300 mètres, un montant de +/- 32 000 \$ avant les taxes ;

D'approprier toutes les subventions provinciales dans le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM) ;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à l'achat du gravier, la location de la niveleuse et la location des camions pour le transport du gravier avant l'abat-poussière.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

201 05 086

10.1. PROGRAMME DE LA TAXE DE L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 087

10.2. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – SERVICE TECHNIQUE PIQM ET TECQ PAR LES CONSULTANTS S.M.

ATTENDU que le mandat demandé est d'un soutien technique dans les dossiers de demandes de subventions au programme PIQM et à la TECQ ;

ATTENDU que la banque d'heures de départ est de 30 h pour madame Johanne Brodeur, ing. Sr, et de 10 h pour madame Diane Dauphinais, adjointe ;

ATTENDU que si des heures additionnelles étaient requises une entente devrait être acceptée au préalable par la direction générale concernant la banque d'heure ;

ATTENDU qu'une rencontre mensuelle et/ou au besoin est lieu entre le Consultant et les représentants de la municipalité et de fournir un rapport d'avancement de PIQM et de la TECQ à la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'accepte l'offre de service des Consultants S.M. inc. en date du 24 avril 2017 sous le numéro de référence F1730167-990 d'un soutien technique dans les dossiers de demandes de subventions au programme PIQM et à la TECQ au taux horaire de 138 \$ et de 65 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement ;

D'autorise la direction générale à faire parvenir la présente résolution à madame Johanne Brodeur, ING, chez Les Consultants S.M. inc.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à signaler

12. Loisirs et Culture

2017 05 088

12.1. SAE – SUBVENTION ACCORDÉE AUX INSCRIPTIONS DES RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à Service Canada pour obtenir une subvention dans le cadre du Service d'animation estivale (S.A.E.);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal envisage de privilégier les inscriptions des résidents de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le comité du S.A.E. fait les recommandations suivantes aux membres du conseil ;

QUE le conseil municipal entérine les recommandations suivantes :

- Le paiement complet doit se faire au moment de l'inscription ;
- La période du Service d'animation estival (SAE) est du 26 juin au 11 août 2017 de 8 h à 16 h ;
- Les frais d'inscription pour une famille soient de 145 \$ pour un enfant, 2 enfants 245 \$ et 3 enfants 315 \$ et comprend tous les frais d'admission lors des sorties, les frais de transport, de piscine et le matériel nécessaire pour toutes les activités ;
- Les frais d'inscription soient de 500 \$ pour les non-résidents ;
- L'âge requis pour s'inscrire est de 5 ans et/ou l'enfant doit être inscrit à la maternelle en septembre 2017 ;
- Âge limite est 12 ans ;
- La municipalité accorde une subvention approximative de ± trois cent cinquante-cinq dollars (355 \$) à chaque enfant inscrit et résident dans la municipalité.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2017 05 089

13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2017 05 090

14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL.

Considérant que le directeur général dépose la liste des salaires pour le mois d'avril 2017 ;

Considérant que le directeur général dépose des comptes payés par chèque, par prélèvement et par dépôt direct durant le mois d'avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de mars du chèque/dépôt 500704 au 500722 pour un montant de 9 975,77 \$

De ratifier le paiement des comptes payés après le 3 avril 2017 au montant de 20 210,15 \$:

- Payé par chèques le numéro 4045, 4046 un montant de 212,28 \$;
- Payé par prélèvement le numéro 13788 à 13 793 au montant de 2 680,19 \$;
- Payé par dépôt direct le numéro 239 à 242 au montant de 17 317,68 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2017 05 091

14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1^{ER} MAI 2017

Considérant que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 1^{er} mai 2017 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ronald Bergeron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 56 232,42 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4047 au 4068 pour un montant de 12 506,83 \$
- comptes à payer par prélèvement 13794 au 13797 pour un montant de 4 796,75 \$
- comptes à payer par dépôt direct 243 au 251 pour un montant de 38 928,84 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 55 964,32 \$ au 1^{er} mai 2017.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 30 avril 2017. (Article 176.4 du Code municipal)

Le rapport est déposé.

14.4. Dépôt du rapport financier 2016

Le rapport financier est déposé.

2017 05 092

14.5. CONTRIBUTION AU FONDS DE SOUTIEN ESTRIE S.E.C. (ANCIENNEMENT SOUS L'APPELLATION DU FIER)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a consenti un prêt de 711 \$ comme contribution au Fonds de Soutien Estrie S.E.C. (anciennement le FIER) au mois d'octobre 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds d'aide aux entreprises avait été créé à l'échelle régionale par le biais des diverses contributions des organismes pour une somme totale de 85 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'au terme des activités du Fonds Soutien Estrie, les bénéfices (ou pertes) devaient être répartis après déduction des dépenses encourues au prorata de la contribution des partenaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de Soutien Estrie S.E.C. devait initialement prendre fin le 31 décembre 2016, mais que les administrateurs du Fonds ont résolu à l'unanimité le 30 novembre 2016 de recommander le prolongement et la durée de ce dernier pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises et les industries de la région font face à des problèmes de recrutement de main-d'œuvre et la MRC souhaite créer un nouveau fonds répondant davantage aux besoins actuels des entreprises et des industries en matière de productivité ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook, le CLD de la MRC de Coaticook et la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook ont déjà accepté de céder leurs contributions pour un montant de 61 359 \$. Les municipalités qui ont également contribué au fonds seront toutes sollicitées afin qu'elles acceptent de céder leurs contributions pour un montant de 23 641 \$ à la date prévue pour la fin du Fonds de Soutien Estrie S. E.C, soit au 31 décembre 2017 ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter de céder le montant de 711 \$ à la MRC de Coaticook, une fois l'entente pour le Fonds de Soutien Estrie arrivée à échéance, dans le but de créer un nouveau fonds pour aider à améliorer la productivité des entreprises et des industries de la région de Coaticook.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2017 05 093

15.1. SÉCURIJOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QU'une commandite de 160 \$ soit donnée à Sécurijour Compton dans le cadre de l'activité de prévention et sécurité pour les enfants qui se tiendra le vendredi 26 mai 2017 ;

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à Sécurijour de Compton.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ



2017 05 094

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Pinsonneault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gary Caldwell
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Levée la séance à 9 h 14

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier

